



CC Senlis Sud Oise (Siren : 200066975)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Senlis
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jérôme BASCHER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	30 avenue Eugène Gazeau
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60300 SENLIS
Téléphone	03 44 99 08 60
Fax	03 44 32 00 32
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	25 322
-----------------------------	--------

Densité moyenne	123,49
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Aumont-en-Halatte (216000281)	531
60	Barbery (216000448)	574
60	Borest (216000877)	344
60	Brasseuse (216001008)	98
60	Chamant (216001370)	937
60	Courteuil (216001693)	663
60	Fleurines (216002360)	1 997
60	Fontaine-Chaalis (216002394)	379
60	Montépilloy (216004119)	163
60	Mont-l'Évêque (216004168)	427
60	Montlognon (216004176)	203
60	Ognon (216004697)	158
60	Pontarmé (216004994)	832
60	Raray (216005199)	159
60	Rully (216005546)	763
60	Senlis (216006031)	15 443
60	Thiers-sur-Thève (216006221)	1 056
60	Villers-Saint-Frambourg (216006734)	595

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
<i>Périmètre CC Cœur-sud-Oise: contribution à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Périmètre CC Trois Forêts: Réalisation d'actions éducatives en matière d'environnement</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Périmètre CC Cœur-Sud Oise: Action sociale d'intérêt communautaire a) Compétence en matière de services à la personne : gestion des services existants création et gestion des nouveaux services b) Compétence « petite enfance » relative aux crèches, aux haltes-garderies et au réseau d'assistance maternelle : gestion des services et équipements existants création et gestion des équipements et services nouveaux c) Compétence de service d'accompagnement et d'aide auprès des ménages en difficultés au paiement des factures de redevance des déchets ménagers Périmètre CC Trois Forêts: En matière d'action sociale et de politique de l'enfance : toute action d'intérêt communautaire ainsi que la</i>

réalisation et la gestion des équipements d'intérêt communautaire. Plus particulièrement : a) La signature des contrats liés à l'enfance avec la caisse d'allocations familiales b) La création et la gestion de chantiers écoles à destination des communes membres c) Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles
Développement et aménagement économique - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire (IC nouvelles zones d'activités de plus de 10 000 m²)
Développement et aménagement social et culturel - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs construction, gestion et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire : équipement répondant au moins à deux des trois critères suivants 1) - équipement culturel et de loisirs nouveau sur le territoire communautaire d'une capacité de 350 places ; 2) - équipement animé par une ou plusieurs associations ayant leur siège social sur la communauté de communes et dont les adhérents sont au minimum au nombre de 150 et sont issus d'au moins 60% des communes membres ; 3) - équipement renforçant l'attractivité du territoire et pouvant accueillir au moins 3 types de pratiques culturelles différentes (exemple : théâtre, concert, projections vidéographiques ou cinématographiques, expositions) - construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs nouveaux : équipements qui répondent aux critères suivants : nouvel équipement, équipement animé par un club sportif -clubs associatifs dont les adhérents sont au minimum au nombre de 150, dont les adhérents sont issus d'au moins 60% des communes membres, qui ont leur siège social sur le territoire de la communauté de communes, dont le cofinancement des équipements est ou a été effectué par au moins deux organismes publics et qui organisent des activités éducatives et de formation destinées aux enfants et à la jeunesse-. Tout nouvel équipement correspondant aux critères devra être validé par le conseil communautaire. Extension, rénovation, aménagement de l'équipement sportif existant répondant aux critères : tennis club de Rully - Activités péri-scolaires Equipements périscolaires et services qu'ils accueillent : gestion des équipements et services existants, création et gestion des équipements et services nouveaux Participation au contrat éducatif local ou tout autre procédé conventionnel visant à mettre en oeuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants
Aménagement de l'espace - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Elaboration, suivi, modification et révision du schéma de cohérence territoriale, par adhésion à un syndicat compétent en la matière, en liaison et en cohérence avec la charte du PNR. - Schéma de secteur - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) Création de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (sont IC la création et la gestion des ZAC de plus de 10 000 m²)
Voirie - Création, aménagement, entretien de la voirie Création, aménagement et entretien des voies nouvelles d'intérêt communautaire Aménagement et entretien des voies existantes reconnues d'intérêt communautaire (sont IC les voies nouvelles nécessaires pour accéder aux ZAC, aux ZAE et aux équipements sportifs et culturels créés par la CC)
Développement touristique - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme Etudes et actions visant à développer et promouvoir une offre touristique communautaire à l'échelle du territoire, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la PNR
Infrastructures - Pistes cyclables Création, aménagement et gestion des réseaux cyclables (hors dépendance de la voirie) d'intérêt communautaire (sont IC nouveaux réseaux couvrant ou traversant plus de 3 communes de la CC en continu)
Autres - Préfiguration et fonctionnement des Pays

Adhésion et participation au Pays**- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)**

l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de la communauté de communes. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux ; le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales qui inclut notamment l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées et la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée ; l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatives aux autres informations en matière d'aménagement du territoire ; le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

- NTIC (Internet, câble...)

Le très haut débit comprenant : la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Forêts. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux. le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales. A ce titre, la Communauté de communes des Trois Forêts exerce les activités prévues à l'article L. 1425-1 avec: l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ; la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée. l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire. le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**- Autres**

Création, aménagement et gestion des réseaux verts (chemins pédestres et de randonnées, berges de rivière) - sont reconnus IC la création, l'aménagement et la gestion de nouveaux réseaux verts couvrant ou traversant plus de trois communes de la CC en continu -. Participation à des procédés conventionnels visant à mettre en oeuvre des projets en faveur des jeunes et de la formation des adultes.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat mixte Oise très haut débit (200038875)	SM ouvert	423 169
60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	762 826

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)